



## NEWSLETTER

# Bernard DELCROS

Sénateur du Cantal

Mon action  
au Sénat

Morceaux choisis

N°39

JANVIER / JUILLET  
2019

### Édito

“

Reconnaissance des proches aidants, orientation des mobilités, école de la confiance, croissance et transformation des entreprises, valorisation des produits agricoles ou alimentaires, énergie et climat, taxe à destination des géants du numérique, trajectoire des finances publiques 2020-2022... 69 projets et propositions de loi auront marqué l'actualité législative de cette session parlementaire qui s'achève.

Parmi ces textes examinés au Sénat, il en est un, très attendu, qui méritait un coup de projecteur : le projet de loi relatif à l'organisation et la transformation du système de santé qui traduit une partie des engagements du plan « Ma Santé 2022 », particulièrement sur l'accès aux soins.

Ce texte a suscité de longs débats, parfois tendus, notamment lorsqu'il s'agissait de faire adopter des mesures de rééquilibrage en faveur des territoires sous-dotés, que j'ai défendues.

Le 20 juin dernier, députés et sénateurs sont parvenus à un accord sur une version commune qui ouvre la voie à une promulgation de la loi avant la rentrée.

Les mesures qui seront déclinées sur le terrain ne régleront pas tout, mais certaines d'entre elles constituent de réelles avancées pour lutter contre la désertification médicale.

Ce sont ces avancées que j'ai souhaité mettre en lumière dans cette lettre qui vient clôturer six mois d'engagement au Sénat, au plus près des réalités du terrain, toujours dans l'intérêt de nos territoires.



”



📅 14 mars 2019

Débat sur les dispositifs de soutien aux territoires les plus fragiles et nouvelle occasion de promouvoir une logique de rééquilibrage et d'investissement plus juste, plus visionnaire, plus porteuse à l'égard des territoires ruraux.

📅 3 avril 2019 ↗  
Intervention dans l'hémicycle lors de l'examen de la proposition de loi sur la valorisation des produits agricoles et alimentaires pour défendre les fromages fermiers ainsi qu'une meilleure transparence sur l'origine des miels.



📅 8 mai 2019

En Europe du Nord avec le président de la commission des finances pour mener un travail de fonds dans plusieurs pays en pointe dans la transition écologique et numérique, qui ont su mettre en œuvre une fiscalité adaptée.

📅 20 juin 2019 ↙  
Sur le plateau de Public Sénat pour débattre autour de l'évolution des services publics. Une réorganisation inévitable qui doit impérativement se mettre en œuvre en lien étroit avec les acteurs locaux, de manière équitable, en cohérence avec les besoins des habitants.



📅 26 juin 2019

A Matignon avec mon groupe, pour échanger avec le Premier Ministre sur les projets de loi prochainement examinés au Parlement. Un travail de concertation utile pour renforcer l'efficacité de notre travail avec le gouvernement.

# Mon action dans le Cantal

## Morceaux choisis



### Ytrac, 16 janvier 2019

Invité au Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire pour évoquer les conséquences de la loi de finances 2019 sur les dotations de l'État aux collectivités locales. L'occasion de saluer la stratégie de développement gagnante menée sous l'impulsion de notre collègue Roland Cornet, fortement engagé dans sa commune à laquelle il était très attaché.

### Mauriac, 18 janvier 2019

Avec Gérard Leymonie, Nathalie Guillot-Juin, sous-préfète et mon collègue Jean-Yves Bony, lors de la cérémonie des vœux. Le travail mené par les élus, les acteurs économiques et sociaux, les associations qui interagissent dans de nombreux secteurs, présenté lors de cette rencontre, crée un cercle vertueux bénéfique pour l'arrondissement.



### Murat, 19 janvier 2019

Aux côtés du maire Gilles Chabrier et de Ghyslaine Pradel, présidente, pour une réunion de travail avec les élus de Hautes Terres communauté, en présence de Mireille Leymonie. Un temps d'échange consacré aux dotations de l'Etat allouées cette année aux collectivités, et à de nombreux sujets d'ordre local et national.

### Uic-sur-Cère, 21 janvier 2019

Avec le maire, Dominique Bru, Michel Albisson président de la Communauté de communes et les élus des onze communes de l'intercommunalité venus en grand nombre pour notamment s'informer sur les principales mesures prévues dans la loi de finances 2019. Une grande interactivité a fait de ce débat un bel exemple de démocratie de proximité.



### Mauris, 7 février 2019

Inauguration symbolique des nouveaux locaux de l'hôtel de ville. Cette opération portée par Christian Rouzières et son équipe conforte le rôle de service public de proximité de la mairie sur l'ensemble du bassin de vie et renforce le lien de confiance entre les élus, les agents et les habitants.

### Chaudes-Rigues, 8 février 2019

Partage de points de vue sur les orientations nationales et les problématiques locales, recherche de solutions dans une vision d'avenir ont alimenté nos échanges avec René Molines, son équipe, les élus de 11 communes du secteur tout comme, les conseillers départementaux, Céline Charriaud et Jean-Jacques Monloubou associés à cette rencontre.



### Rurillac, 9 février 2019

Rencontre avec les élus du Cantal à l'occasion du Grand débat national. Maillons essentiels de la démocratie de proximité, les maires avaient un rôle important à jouer dans ce rendez-vous national pour relayer la parole de leurs habitants mais aussi exprimer leur ressenti en tant qu'élus de la République et citoyen.

### Le Claux, 16 février 2019

Inauguration de plusieurs gîtes communaux rénovés sous l'impulsion du maire, Guy Loubeyre. Une réalisation qui permet de remettre à niveau des hébergements touristiques construits dans les années 70 et de renforcer l'attractivité de cette commune rurale, aux nombreux atouts agricoles et touristiques.



### Laroquebrou, 7 mars 2019

Invité par Michel Cabannes, maire d'Arnac et conseiller départemental et Guy Blandino, maire de cette commune emblématique en Châtaigneraie, pour décrypter la loi de finances 2019 auprès d'élus d'une douzaine de communes voisines. Transition écologique, pouvoir d'achat, déficit, dette publique, Europe, sécurité... ont également été au centre de nos discussions.

# Mon action dans le Cantal

## Morceaux choisis



### Ruynes-en-Margeride, 8 mars 2019

Débat avec le maire, Gérard Delpy et de nombreux élus du secteur sur les finances locales, l'eau et l'assainissement, la transition écologique et l'agriculture de montagne. Le Cantal a tout à gagner à jouer la carte d'un modèle agricole respectueux de l'environnement pour valoriser la qualité de ses productions et créer de la valeur ajoutée.

### Lacapelle-del-Fraisse, 9 mars 2019

Retour en Châtaigneraie pour inaugurer la nouvelle salle multi-activités. L'occasion de renouveler mes félicitations à André Vours et son équipe qui ont réussi le pari d'augmenter la population de la commune et d'ouvrir une nouvelle classe. Et cette dynamique continue avec de nouveaux projets en perspective.



### Solet, 5 avril 2019

Invité avec ma suppléante par le maire, Guy Delpuech, au Conseil municipal dédié au vote du budget de la commune pour évoquer de nombreux sujets autour des finances locales. Une belle opportunité d'échanger avec des élus particulièrement impliqués dans la gestion financière de leur commune et le développement de services, au plus près des habitants.

### Peyrusse, 19 avril 2019

Aux côtés du maire, André Tronche, de nombreux élus, Isabelle Sima, préfet du Cantal et Bruno Faure, président du Conseil départemental pour inaugurer le premier site 4G fibré multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile de la région. Le déploiement de la 4G qui va s'accélérer dans nos communes devra permettre de traiter les zones mal couvertes qui perturbent la vie de nos habitants.



### Saint-Flour, 26 avril 2019

A l'AG des maires du Cantal accueillie par Pierre Jarlier, en présence d'Isabelle Sima, préfet du Cantal, de nombreux élus du département. L'occasion d'écouter, de partager, d'échanger et de renforcer nos liens pour avancer dans le même sens. Services publics, offre de soins, mobilité, téléphonie mobile, haut débit, eau et assainissement, finances locales, fonds européens... ont été au cœur des débats !

### Mentières, 27 avril 2019

Inauguration de deux logements locatifs et d'une salle communale rénovés. Une réalisation qui permet d'accueillir de nouveaux habitants, de disposer d'un lieu d'animation et de valoriser le patrimoine communal. Michel Amarger et son équipe démontrent une nouvelle fois le rôle joué par une petite commune dans l'aménagement de nos territoires.



### Auzers, 31 mai 2019

Tour d'horizon des projets d'aménagement du bourg réalisés par la commune qui a misé sur la rénovation de son bâti pour accueillir de nouvelles activités. Résultat, un artisan d'art, habite et travaille dans les locaux de l'ancienne école entièrement rénovée et un gestionnaire privé a repris le restaurant communal.

### Pradiers, 8 juin 2019

Inauguration d'un nouveau logement locatif, en présence du sous-préfet, Serge Delrieu. Luc Lescurre et son équipe mènent une politique d'acquisition/restauration qui renforce l'offre locative et valorise le patrimoine de leur commune. Ce programme a déjà permis de rénover cinq maisons en centre bourg, toutes occupées.



### Celoux, 29 juin 2019

Invité par le maire, Frédérique Buchon pour un tour d'horizon des projets réalisés dans cette petite commune de moins de 100 habitants durant ce mandat, et de leurs montages financiers. Une réunion bilan qui s'est clôturée par la visite du moulin rénové, ouvert au public.



## Projet de loi relatif à l'organisation et la transformation du système de santé. Décryptage

Face au vieillissement de la population qui augmente le nombre des maladies chroniques et la dépendance, face à la désertification médicale qui gagne du terrain, près de 6 millions de Français sont aujourd'hui concernés, face à des services d'urgence à bout de souffle qui ne peuvent plus faire face à l'arrivée massive de patients, ce projet de loi, à fort enjeu, devait apporter des réponses concrètes à une situation qui n'est plus tenable, comme cela est le cas dans certains secteurs du Cantal.



Fruit d'un partenariat réussi entre les professionnels de santé et la commune, la maison de santé d'Ytrac, permet de maintenir une offre de soins de qualité à quelques kilomètres d'Aurillac.

Et l'on sait que la situation ne s'améliorera pas avant une décennie. Les derniers chiffres de l'atlas de la démographie médicale du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) le démontrent cette année encore.

En 2018, près de 300 000 médecins sont inscrits au tableau de l'ordre, soit 12 % de plus qu'en 2010. Mais cette augmentation est essentiellement due à des médecins retraités qui continuent à exercer mais parfois très partiellement, alors que le nombre de médecins en activité régulière a quant à lui baissé de 9 points durant cette période.

Autres données à retenir, en 2018, environ 42 % des médecins actifs réguliers exercent en libéral. Leur effectif est en baisse de près de 11 % depuis 2010. Les mixtes (exerçant à la fois en statut libéral et salarié) représentent près de 11 % de l'ensemble des médecins actifs. Leur effectif est en baisse de 9,3 % depuis 2010. Les médecins salariés représentent 47 % de l'ensemble des médecins actifs. Leur effectif a augmenté de près de 10 % depuis 2010.

Des tendances se confirment dans cette étude comme le recul de l'exercice libéral au profit de l'exercice salarié et le creusement des inégalités entre les départements. En matière d'offre de soins, en France, l'écart entre le département le mieux doté en médecins et le département le plus faiblement doté, varie de 1 à 4,4 pour 100 000 habitants.

**En s'attaquant à la refonte des études de médecine, en redonnant du temps médical aux médecins, en renforçant les mesures incitatives à l'installation dans des secteurs sous-dotés, ce projet de loi vise clairement à renforcer l'offre de soins dans les zones les plus fragiles.**

**Ces mesures ne suffiront pas à répondre de manière immédiate aux besoins de tous les territoires, mais constituent néanmoins un premier pas qui permettra de progresser.**

**Pour aller plus loin, le travail parlementaire devra se poursuivre notamment lors des prochains textes en discussion au Parlement, comme le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 qui sera examiné cet automne.**

### 4 avril 2018 ↙

Intervention lors du débat sur les perspectives des études de médecine, pour demander à la ministre de la Santé, la mise en place de stages de fin d'études obligatoires dans des maisons de santé rurales. Ceci afin de faire découvrir aux étudiants la médecine rurale et pourquoi pas les inciter à y revenir.



### ↘ 22 janvier 2019

Question orale à la ministre de la Santé sur la mise en œuvre dans le Cantal, de plusieurs mesures d'urgence prévues dans le plan « Ma Santé 2022 ». Confirmation de la ministre, réitérée par Dominique Athanase, déléguée départementale de l'ARS qui vient de m'assurer que plusieurs secteurs du département étaient pointés comme ultra-prioritaires.



### ↘ 5 juin 2019

Intervention lors de l'examen du projet de loi Santé, pour défendre un dispositif de régulation à l'installation de médecins. Deux visions se sont opposées : les partisans de mesures incitatives qui pourtant ne donnent pas les résultats escomptés et les partisans de mesures de régulation, pour un meilleur rééquilibrage de l'offre de soins sur l'ensemble de l'Hexagone.

# Les 17 mesures phares à retenir



>> **Suppression du numerus clausus dès la rentrée 2020.** Le nombre d'étudiants admis en deuxième année sera déterminé par chaque université en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS), en fonction des besoins de chaque territoire. A la rentrée 2019, il augmentera de 10 % pour atteindre le chiffre record de 9 314 places en deuxième année.

>> **Changement de critère pour le passage en deuxième et troisième année du premier cycle.** Le critère des besoins en santé des territoires sera prioritaire, sans remettre en cause les compétences requises pour accéder au niveau supérieur.

>> **Stage obligatoire de 6 mois en cabinet ou maison de santé, en priorité dans les zones sous-dotées.** Les étudiants en fin de troisième cycle de médecine générale pourront travailler en autonomie supervisée, aux côtés de médecins maîtres de stages, dans des secteurs où une carence de soins de premier recours est constatée par le maire, l'ordre des médecins ou les communautés professionnelles. Cette mesure s'appliquera à partir de 2021.



>> **Facilitation de l'agrément des praticiens maîtres de stage** pour accueillir les étudiants de deuxième et de troisième cycle.

>> **Déploiement de 400 postes de médecins généralistes salariés dans les territoires prioritaires :** 200 postes salariés et 200 postes à exercice partagé ville/hôpital. Le Cantal devrait bénéficier de cette mesure.

>> **Création de 4000 postes d'assistants médicaux pour libérer du temps médical.** L'accord signé le 20 juin dernier entre l'assurance-maladie et la majorité des syndicats de médecins libéraux permet le déploiement d'assistants médicaux dès 2020.

>> **Extension du statut de médecin adjoint dans les zones sous-denses.** Aujourd'hui, un interne peut assister un praticien uniquement en cas d'afflux saisonnier dans les zones touristiques. Demain, il pourra prêter main forte dans une zone sous-dotée ou en cas de carence ponctuelle.



>> **Internes et médecins retraités en renfort dans les secteurs déficitaires.** Ils permettront de réduire la charge de travail des médecins en activité.



>> **Droit à la prescription des pharmaciens.** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les pharmaciens seront autorisés à délivrer sans ordonnance des médicaments pour traiter des pathologies bénignes comme les angines, conjonctivites ou certains vaccins.

>> **Création d'un statut unique de praticien hospitalier.** Cette mesure qui favorise plus de souplesse entre les médecines de ville et hospitalière, vise à rendre plus attractifs certains postes de praticiens hospitaliers (plus de 27 % de ces postes sont aujourd'hui vacants) et à enrayer le recrutement des médecins intérimaires, très coûteux, qui fragilise le budget des hôpitaux.

>> **Les conditions dans lesquelles les médecins participent à la réduction des inégalités territoriales** dans l'accès aux soins devront faire partie des négociations entre l'assurance-maladie et les syndicats de médecins.

>> **Labellisation de 500 à 600 hôpitaux de proximité à partir de 2021.** Recentrés sur la médecine générale, la gériatrie et la réadaptation, ces hôpitaux pourront proposer des consultations de médecins spécialistes, des examens de radiologie, et de biologie médicale, ainsi qu'une permanence des soins en fonction de l'offre présente sur le territoire.

>> **Mise en place de plateaux de télésanté** également dans les hôpitaux de proximité.



>> **Automaticité de l'ouverture de l'espace numérique de santé.** Ce compte personnel en ligne permettra aux assurés d'accéder à leur dossier médical partagé, à leur carnet de santé numérique et à d'autres services liés à la santé.

>> **Suppression du numerus clausus pour les pharmaciens, chirurgiens-dentistes et sages-femmes.** Désormais, le nombre d'étudiants autorisés à passer en deuxième année sera déterminé par les universités en lien avec les ARS, en fonction des besoins des territoires.

>> **Déploiement de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).** La finalité de cette mesure est de coordonner les professionnels d'un même territoire autour d'un projet de santé commun à leur initiative. L'objectif est de créer 1000 CPTS d'ici 2022 contre 300 aujourd'hui. L'accord signé le 20 juin dernier par l'assurance-maladie et les syndicats de professionnels de santé libéraux sur le financement des CPTS permet la mise en œuvre de cette mesure dès la rentrée 2019.



>> **Meilleure visibilité pour les élus locaux.** Chaque année et dans chaque département, les ARS devront présenter aux députés et sénateurs, représentants du Conseil régional et départemental, présidents d'intercommunalité et au moins 5 maires désignés par les associations départementales, le bilan du projet régional de santé ainsi que ses orientations pour l'année à venir avec un focus sur l'accès aux soins et l'évolution de l'offre de santé.



## Point d'étape sur quatre missions parlementaires

Au-delà du travail législatif, j'ai souhaité m'engager dans cinq missions parlementaires que je mène simultanément parce qu'elles me semblent particulièrement importantes pour nos territoires et qu'il y a urgence à prendre des décisions. Je conduis deux d'entre elles au nom de la commission des finances car elles concernent le volet « politique des territoires » du budget de l'Etat qui entre dans le champ de mes responsabilités. Il s'agit des missions sur les contrats de ruralité et les Zones de Revitalisation Rurale. Les trois autres concernent des problématiques liées au développement rural, pour lesquelles j'ai souhaité apporter ma contribution dont l'une comme co-rapporteur. Prochaine étape de ce travail, inscrire mes propositions dans la loi de finances 2020 qui sera examinée cet automne.

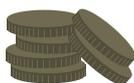
### • Les contrats de ruralité

Parce qu'ils arrivent à échéance en 2020 et qu'ils ne bénéficient plus d'enveloppe dédiée, parce que le risque est grand de les voir « dilués » dans les futurs contrats de cohésion territoriale qui s'adresseront à tous les territoires, toutes zones confondues, il me semblait urgent d'agir pour redonner du sens et de la lisibilité à ces outils créés en 2017 en faveur de la ruralité.

Rapporteur spécial de la mission « cohésion des territoires » du budget de l'Etat, j'ai mené ce contrôle au

**2,6 Millions€**

injectés en 2018  
dans l'économie locale  
dans les 6 territoires  
du Cantal



nom de la commission des finances dans l'objectif de démontrer l'intérêt des contrats de ruralité. Dans le Cantal, 6 contrats ont été signés à partir de 2017 et couvrent l'intégralité du département, permettant de mobiliser plus de 10 millions d'euros de crédits d'Etat supplémentaires sur la durée des contrats.

17 juillet 2019, présentation des conclusions de mon rapport suivie d'une séance de questions/réponses avec les membres de la commission des finances qui ont adopté à l'unanimité mes 10 propositions.

Le 17 juillet dernier, j'ai présenté mon rapport à la commission des finances et proposé la mise en place d'une nouvelle génération de contrats avec une enveloppe réservée, à l'instar des contrats de ville, exclusivement fléchée vers les territoires les plus fragiles.

Même si j'ai d'ores et déjà obtenu l'accord de principe de la ministre Jacqueline Gourault, sur plusieurs de mes propositions, la prochaine étape est de les intégrer dans la loi de finances 2020.



### • Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)

Je l'avais annoncé en janvier dernier alors que la commission des finances venait de me confier cette mission suite à la publication d'un rapport de deux députées qui préconisaient leur suppression, mon contrôle budgétaire devra impérativement démontrer l'efficacité des ZRR pour obtenir leur prorogation.

Pour ce faire, depuis plusieurs semaines, nous multiplions les rencontres à Paris et sur le terrain avec Frédérique Espagnac, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques et Rémy Pointereau, sénateur du Cher qui ont souhaité être associés à ce travail. Et le constat est sans appel : ce dispositif facilite l'installation ou la reprise de commerces et activités artisanales, favorise l'arrivée de professionnels de santé et permet d'alléger les charges d'associations d'aides à domicile ou d'Ehpad.



Les ZRR, ce sont environ 100 millions d'euros d'allègement de charges et 200 millions d'euros d'avantages fiscaux pour les bénéficiaires. C'est aussi une majoration de subventions pour les collectivités rurales concernées. Dans le Cantal, on compte 249 communes et 498 entreprises bénéficiaires. 14 communes sortiraient du dispositif au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et toutes les autres au 1<sup>er</sup> décembre.

**249** communes

**498** entreprises

bénéficient  
de ce dispositif  
dans le Cantal

Notre objectif est double : obtenir dans un premier temps la reconduction de ce dispositif dans la configuration actuelle, au-delà de 2020, date à laquelle il doit théoriquement prendre fin. Puis le faire évoluer en modifiant les critères pour le cibler sur les territoires prioritaires tout en renforçant le soutien par des mesures complémentaires.

En septembre prochain nous soumettrons les conclusions de notre rapport à l'avis des commissions des finances et de l'aménagement du territoire.

1<sup>er</sup> juillet 2019. Poursuite des échanges autour d'un déjeuner de travail avec les élus du Cher.



## • Les collectivités et le développement rural

Comment renforcer la capacité des collectivités locales à accélérer le développement des territoires ruraux ? C'est pour apporter des réponses que la délégation aux collectivités territoriales du Sénat a décidé de s'engager dans cette mission, dont je suis co-rapporteur.

Avec trois collègues sénateurs, nous rencontrons un maximum d'élus et acteurs du développement à Paris mais aussi sur le terrain, en France comme à l'étranger, pour bénéficier de leur expertise et de leur retour d'expérience.

C'est à ce titre que nous nous sommes rendus, début juillet, en Autriche, afin de mesurer sur le terrain la politique volontariste d'aménagement rural portée par l'Etat fédéral et les régions.

Avant la fin de l'année, nous formulerons des propositions concrètes pour construire une véritable politique d'aménagement du territoire et aider la ruralité à se mettre au diapason d'une société en mouvement et en pleine mutation.



En Autriche début juillet pour découvrir des réalisations porteuses et inspirantes autour des services à la population, du tourisme, de la transition écologique, de l'agriculture bio... rendues possibles grâce à des mesures d'accompagnement fortes, en faveur de la ruralité.

## • La sous-utilisation chronique des fonds européens

Pour la période 2014-2020, plus de 28 milliards d'euros ont été alloués à la France par l'Union européenne, dont 1,5 milliard d'euros à l'ancienne région Auvergne.

Mais au niveau de l'utilisation de ces fonds, selon un rapport de la Cour des comptes, la France se situerait légèrement au-dessus de la moyenne européenne avec 35 % de fonds consommés fin 2018 contre 27,7 % dans toute l'Europe. Ce taux varierait de 13 à 39 % selon les régions.

Plus inquiétant encore, concernant le programme Leader 2014-2020, en mars 2019, 82 % des crédits n'avaient pas été en-

gagés et seulement 6 % des paiements avaient été effectués alors qu'il se termine l'année prochaine. Sur ce fonds, le Cantal réussit mieux que les autres départements, ce qui mérite d'être souligné.

A l'issue des auditions que nous sommes en train de mener et des déplacements programmés en régions et à Bruxelles, nous ferons des propositions pour la prochaine programmation 2020-2027 dans l'objectif de simplifier les procédures, raccourcir les délais de versement et mieux accompagner les porteurs de projets publics et privés. Nos travaux devraient être finalisés à l'automne.

## Taxe sur les services des grandes entreprises du numérique

TAXE GAFA

Le 26 juin dernier, la commission mixte paritaire, à laquelle j'ai participé, a réussi à trouver un accord sur le projet de loi visant à taxer les géants du numérique. La voie est ainsi ouverte pour appliquer une taxe de 3 % sur le chiffre d'affaires, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, aux grandes entreprises du numérique réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros au niveau mondial et 25 millions d'euros en France.



Après son examen en commission des finances, intervention dans l'hémicycle le 21 mai, au nom de mon groupe, pour défendre la mise en place d'un système fiscal plus juste et adapté à l'économie numérique.

Ce texte a fait couler beaucoup d'encre, notamment de l'autre côté de l'Atlantique, car il cible les géants américains du numérique, Google, Apple, Facebook, Amazon (GAFA), qui profitent d'un marché lucratif en Europe, se jouant des règles fiscales en place pour être moins imposés que nos PME du secteur traditionnel.

Mise en place en France dans un premier temps, cette taxe s'appliquera à l'échelle internationale dès qu'un accord sera trouvé au niveau de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Et c'est semble-t-il en bonne voie.



**75** interventions dans l'hémicycle lors de débats ou d'examen de textes législatifs

**6** questions officiellement adressées aux ministres de l'Intérieur, de la Santé, de la Transition écologique, des Transports, de l'Education nationale, de l'Action et des comptes publics

Mon activité parlementaire

ces 6 derniers mois : séquences choisies



**6** rapports parlementaires en cours ciblés sur la loi de règlement des finances publiques, les zones de requalification rurale, les contrats de ruralité, la sous-utilisation chronique des fonds européens, les collectivités et le développement rural, le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales.

**8** déplacements pour des auditions sur le terrain dans le Grand Poitiers, la Somme, le Cher, à Bruxelles, en Suède, au Danemark, en Estonie et en Autriche.



# Focus sur 3 projets de loi à venir importants pour les collectivités territoriales

## • Engagement et proximité

Ce texte qui sera examiné fin septembre au Sénat vise à apporter des assouplissements sur certaines dispositions de la loi NOTRe, afin de donner plus de libertés aux élus locaux et de mieux tenir compte des spécificités du terrain.

Il prévoit des dispositions autour du transfert de la compétence eau et assainissement, dossier sur lequel je me suis particulièrement investi en 2018 et pour lequel nous avons obtenu un report à 2026. Je déposerai des amendements pour que cette compétence devienne optionnelle afin que le choix soit laissé aux maires de décider d'un éventuel transfert ou pas, au-delà de 2026. Il prévoit également un droit de regard plus important des maires sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux pour la partie qui concerne leur commune.

Par ailleurs, ce projet de loi contient une série de dispositions pour faciliter l'exercice du mandat de maire. Il reprend ainsi plusieurs recommandations que nous avons émises en 2018 avec la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales dans le

## • Décentralisation et différenciation

Lors d'une rencontre à Matignon, le Premier Ministre nous a annoncé un nouvel acte de décentralisation qui devrait être présenté au premier semestre 2020.

Très attaché à cette notion de « différenciation » qui pour la première fois est clairement affiché dans un projet de loi, mon travail



Interviewé par Public Sénat le 16 juin dernier, je suis revenu sur l'importance d'améliorer les conditions d'exercice des élus locaux qui sont de plus en plus exposés juridiquement.

rapport « Faciliter l'exercice des mandats locaux » dont j'ai été co-rapporteur avec ma collègue Josiane Costes.

Parmi les propositions, des mesures pour mieux couvrir la responsabilité des élus, mieux concilier vie professionnelle et engagement local, d'autres autour de la formation, la revalorisation des indemnités dans les petites communes, l'allègement des procédures de marchés publics...

consistera lors de l'examen de ce texte, à veiller à ce que les réglementations et procédures puissent être adaptées en fonction des spécificités des territoires, que chaque nouvelle délégation de compétence s'accompagne de financements adaptés et que l'Etat garantisse l'équité territoriale.

## • Réforme de la fiscalité locale

Le projet de loi de finances pour 2020 que nous allons examiner tout au long de l'automne contiendra plusieurs points majeurs pour l'avenir des finances de nos collectivités.

Tout d'abord, il va intégrer la réforme de la fiscalité locale afin de créer un mécanisme de compensation de la taxe d'habitation qui sera progressivement supprimée pour la totalité des résidences principales, pour un coût de 20 milliards d'euros.

L'enjeu est d'adopter un dispositif qui assure une recette pérenne, péréquatrice et dynamique pour les collectivités locales.

Le groupe de travail auquel j'ai participé a fait des propositions dans ce sens qui ont été adoptées par la commission des finances. Je les défendrai lors de l'examen de la loi de finances.

L'autre défi consistera à maintenir et améliorer la péréquation des

dotations de l'Etat, notamment la DGF. Le Cantal bénéficie largement de cette péréquation que nous avons réussi à bien faire progresser. En 2019, elle atteint 16 millions d'euros, majorant la DGF forfaitaire de 60 %.

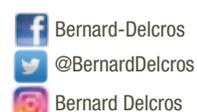
Des voix s'élèvent de plus en plus pour réduire cette péréquation, tant pour la DGF que pour le FPIC. Ce sera un autre combat à mener dans les semaines à venir pour préserver les moyens de nos collectivités rurales.

Enfin, c'est aussi dans la prochaine loi de finances que va se jouer l'avenir des ZRR, des contrats de ruralité, des enveloppes affectées à l'investissement, et que le niveau des curseurs permettant aux communes d'être éligibles aux dotations bourg-centre, Natura 2000, touristiques... sera pointé.



**Dans le Cantal**  
Permanence parlementaire  
2 bis rue du Faubourg Notre-Dame  
BP 14 - 15300 Murat  
Tél. 04 71 20 26 27  
bernard.delcros@senateurcantal.fr

**A Paris**  
Sénat  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris cedex 06  
Tél. 01 42 34 22 73  
b.delcros@senat.fr



[www.bdelcros-senateur.fr](http://www.bdelcros-senateur.fr)